

**MAITRISER le SYSTEME DEROGATOIRE et les DELAIS  
issus de la législation spéciale COVID 19**

Formation en visio-conférence (Zoom)

Sessions des 15 octobre 2020 de 18h00 à 20h00 et autres dates à préciser

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

*(À retourner dûment complété par courriel à [cna@cna-avocats.fr](mailto:cna@cna-avocats.fr))*

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu (Dept)

Barreau

N° SIRET

N° URSSAF

Spécialité(s)

Domaine(s)  
d'activité(s)

Adresse

Téléphone

E-mail

**FORMATION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PRISE EN CHARGE PAR LE FIF-PL AU TITRE  
DES FORMATIONS COLLECTIVES SUR VOTRE BUDGET « FORMATION »  
(Inscription obligatoire)**

**6 heures validées au titre de la  
formation continue**

### **PRISE EN CHARGE FIF-PL**

Pour valider la formation et la prise en charge par le FIF-PL, il sera **INDISPENSABLE d'émarger** la feuille de présence **au début de chaque session de formation** (matin et après-midi en cas de formation sur la journée), seuls les émargements faisant foi pour comptabiliser les heures suivies, et de **fournir la photocopie de votre attestation URSSAF 2019 (Contribution au Fonds d'Assurance Formation (FAF) au titre de votre activité 2018) ou une attestation d'exonération de cette contribution.**

**La demande de prise en charge sera faite exclusivement par la CNA directement auprès du FIF-PL.**

Une attestation de présence vous sera adressée, après la formation, sous réserve de la production de l'attestation URSSAF susvisée ou de l'attestation d'exonération

Pour information, vous pouvez consulter les critères de prise en charge des formations collectives sur le site du FIF-PL : <http://www.fifpl.fr>.

### **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans notre fichier informatisé. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, assurer la gestion et le suivi des dossiers des formations. Ces données sont destinées aux services habilités de la CNA, des organismes de financement de la formation, des Ordres et du CNB.

Nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité ou la sécurité de vos données personnelles de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par un tiers non autorisé.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité.

**Conformément à la réglementation, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant aux fins de rectification, d'interrogation, d'opposition pour motif légitime à l'adresse électronique suivante : [secretariat-general@cna-avocats.fr](mailto:secretariat-general@cna-avocats.fr) ou par courrier postal à l'adresse du siège de la CNA en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité à jour et signée.**

